

Paragraphe 19^e de l'article 4 du Règlement sur la diffusion et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2)

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Dépenses pour véhicule de fonction du ministre et d'un titulaire d'un emploi supérieur en dollars

Exercice financier: 2019-2020
Trimestre: Janvier à Mars

Véhicules	Dépenses		Coût de location
	Essence	Entretien	Cour de location
Toyota Sienna (ministre)	1 891 \$	Inclus dans le coût de location	11 714 \$

Informations complémentaires

- Les frais déclarés sont ceux comptabilisés pour le trimestre.
- Les frais de nettoyage sont de 476 \$ pour le trimestre.